



Quel mois de préavis correspond après l'envoi d'un ar de départ

Par **juju_old**, le **01/10/2007** à **20:07**

j'ai envoyer un courrier avec AR à l'agence immobilière où je loue un appartement le 28 août 2007 afin de les informer que je quitte les lieux, fin septembre, suite à une mutation. J'aimerais savoir si le mois de septembre correspond au mois de préavis et/ou si l'agence peut me réclamer le mois d'octobre (dit indemnité d'occupation (CRL)). De plus que veut dire CRL.

Par avance merci de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Mlle Amélie